

Numéro 2, déc. 2023

ISSN 2960-2858

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>



Périodique : semestriel

No. 2, décembre 2023

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maitre-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maitre-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maitre-assistant, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.),

titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Histoire

- Ouollo Adama TOURÉ : **Ambitions personnelles et guerres : Aristagoras de Milet et le déclenchement des guerres médiques (500-492 avant notre ère)**13-32
- Fabrice OULAI : **Le regard platonicien sur la contribution des femmes dans l'armée grecque (V^e-IV^e siècles av. J. C.)**33-46
- Somolo Alain OKOUMAN : **Contribution à l'étude des politiques économiques de l'empire du Ghana (VIII^e-XI^e siècles)**47-64
- Massandjé FADIKA EPSE KANO : **Les femmes dans les conflits politico-militaires au Sosso et au Mali au XIII^e siècle**65-77
- Anzoumanan SYLLA : **Le jihad d'Askia Mohammed I^{er} contre le Yatenga : analyse d'une islamisation avortée**78-94
- Brice Aymard Legret DIBAHI : **Préventions et résolutions de conflits en Afrique occidentale : cas du traité de paix de Mohamed Gao (1591-1592)**95-105
- Mohamed Rassoul Laye TRAORÉ : **La célébration des *Ismus* à Daloa : entre renouveau et antinomie**106-129
- Yao Serge YOBOUE, Marius VIDO : **Maladies, médecins et remèdes dans le Bénin Méridional aux XVIII^e et XIX^e siècles**130-145
- Mamadi Noumtchè OUATTARA : **Histoire politique de Branam, un village Mo-Degha de la zone de Kintampo au Ghana : (1740-1966)**146-156
- Pori DIABATÉ : **Les rapports entre Sénoufo et Malinké à Tengréla (nord de la Côte d'Ivoire) : XVII^e siècle – 2009**157-172
- Jean Jacques ESSOH, Fernand Bouadou AMALAMAN : **L'organisation alimentaire au départ des missions des explorateurs français en Côte d'Ivoire à la fin du XIX^e siècle**173-190
- Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE : **Crises armées et besoins de santé des déplacés internes en côte d'ivoire (2002-2011)**191-201

Archéologie

- Kouamé Junior YAO : **Des rejets métallurgiques entre réemploi et destruction dans le département de Touba (nord-ouest de la Côte d'Ivoire)**202-217

Sociologie - Anthropologie

- Abdoul Wahab CISSÉ : **La valorisation du patrimoine culturel de Saint-Louis : une nouvelle approche stratégique de l'offre touristique**218-229
- Daouda COULIBALY : **La résilience des Sénoufo de Korhogo en Côte D'Ivoire à travers le Poro communautaire**230-251
- Olivier P. Nguema AKWE : **La sacralisation du lutteur sportif au Gabon**252-269

Sara NDIAYE, Ameth BA : **Le prestige de l'ingénierie culturelle africaine dans un inventaire ethnographique pour une perspective souverainiste**270-288

Économie

Ahou Rachel KOUMI, N'Guessan Olivier KOUADIO, Yao Séverin DJEKET : **Redynamisation de l'économie agricole et accès au foncier : cas de la pisciculture dans le Haut- Sassandra**289-308

Yahaya Saïdou ABDOUL KADER : **L'économie africaine face aux défis de la mondialisation : réflexion sur les valeurs morales de l'économie africaine**309-321

Lettres – Sciences du langage et de la communication

François BIYELE : **La campagne de l'élection présidentielle de mars 2021 à travers les articles du journal *Les dépêches de Brazzaville***322-347

Ibrahima SANGARÉ : **La nominalisation en espagnol et en dioula véhiculaire de Côte d'Ivoire : approche comparée**348-359

Rasmata COMPAORE, W. Marie Cécile KABORE, Bibata YANOGO : **Le phénomène d'emprunt en situation de contact de langues au Burkina Faso**360-370

Rodrigue NDONG NDONG : **Les manières de dire le message socio-politique dans *Place du trop cas* de Naëlle Sandra Nanda**371-382

Philosophie

Adama MARICO, Daniel SISSOKO : **Les deux figures du théologien dans la pensée d'Averroès**383-397

Contribution à l'étude des politiques économiques de l'empire du Ghana (VIII^e-XI^e siècles)

Somolo Alain OKOUMAN

Doctorant
Département d'Histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké
okoumans92@gmail.com

Résumé

Nous étudions dans cet article, les politiques économiques de l'empire du Ghana du VIII^e au XI^e siècle. En effet, si les activités économiques (commerce, agriculture, élevage, etc.) sont connues, ce n'est pas le cas des politiques économiques développées par les souverains de Ghana pour organiser ces activités économiques, particulièrement le commerce. Pourtant cette question essentielle ne nous semble pas avoir été abordée par les spécialistes de l'histoire économique de l'Afrique médiévale. Cet article traite les politiques économiques mises en place par les souverains de Ghana pour dynamiser l'économie de leur pays. Nous analysons ces politiques économiques à l'aide des sources arabo-berbères et les ressources de la tradition orale. De cette étude, il ressort que l'ouverture de Ghana sur les États extérieurs, la politique de régularisation de la circulation de l'or, la promotion de la sécurité et le grand sens de justice des souverains ainsi que la mise en place de la politique douanière et fiscale souple, sont les politiques économiques développées par les autorités de Ghana entre le VIII^e et le XI^e siècle.

Mots clés : Politiques, Économies, Sécurité, Justice, États, Diplomatie

Abstract

In this article, we study the economic policies of the Ghana Empire from the 8th to the 11th century. Indeed, if the economic activities (trade, agriculture, breeding, etc.) are known, this is not the case of the economic policies developed by the sovereigns of Ghana to organize these economic activities, particularly trade. However, this essential question does not seem to us to have been addressed by specialists in the economic history of medieval Africa. This article discusses the economic policies put in place by the rulers of Ghana to boost the economy of their country. We analyse these economic policies using Arab-Berber sources and the resources of oral tradition. From this study, it emerges that Ghana's openness to foreign states, the policy of regulating the circulation of gold, the promotion of security and the great sense of justice of the sovereigns as well as the establishment of the flexible customs and tax policy, are the economic policies developed by the authorities of Ghana between the 8th and 11th centuries.

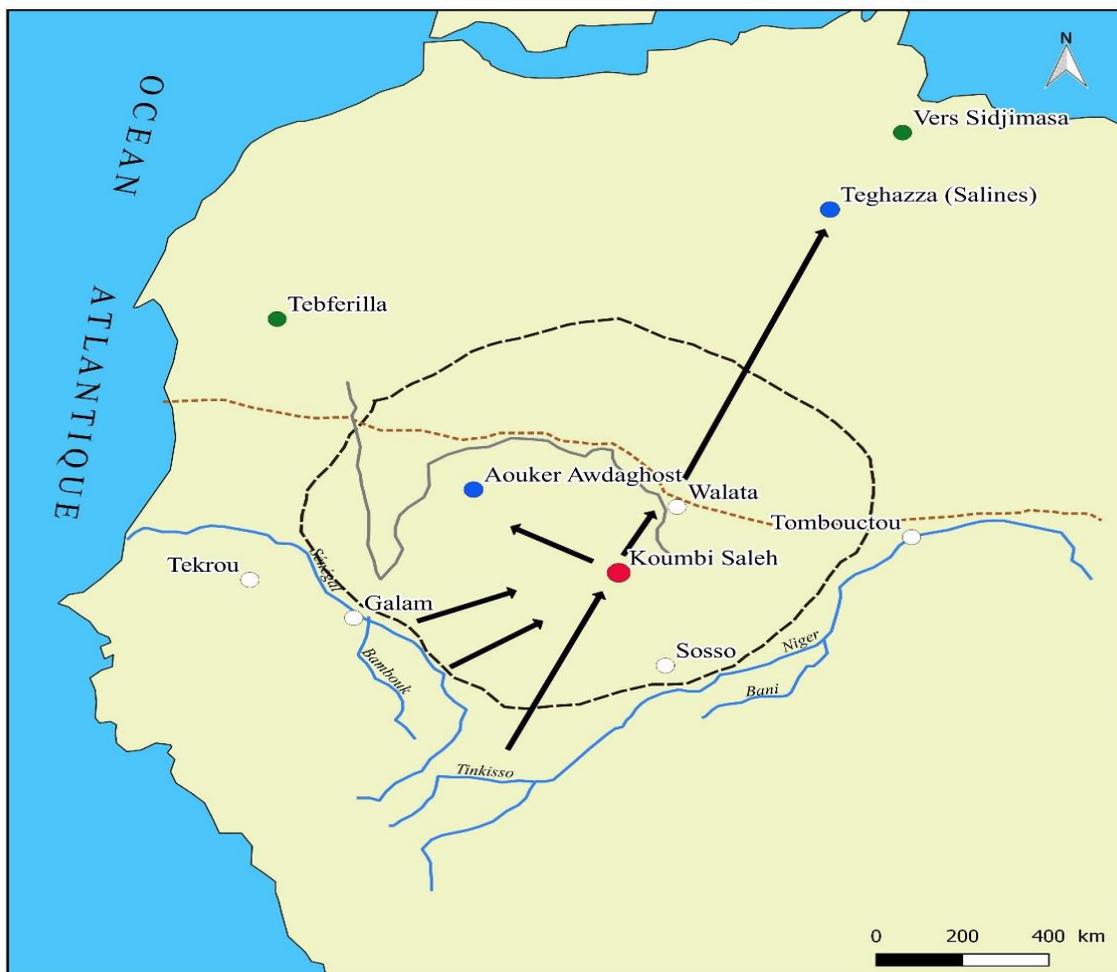
Key words: Politics, Economy, Security, Justice, States, Diplomacy

Introduction

Entre le VIII^e et la première moitié du XI^e siècle, le Ghana se présentait comme un empire puissant économiquement prospère. Plusieurs auteurs (A. D. Cisse, 1988 ; J. Giri, 1994 ; J. Devisse, 2010 ; S. M. Cissoko, 2008 ; I. Ba, 2015) se sont intéressés aux faits économiques du royaume soninké. Mais si les activités économiques (l'agriculture, l'élevage, le commerce, etc.) sont bien connues, il n'est pas de même des politiques économiques qui ont permis de les organiser et rendre toute la splendeur économique au royaume soninké. En effet, dans l'historiographie consacrée à la vie économique de l'empire du Ghana, les activités économiques surtout le commerce n'est plus à démontrer. Cependant, nulle part il n'est fait mention des politiques économiques qui permettent à l'État de Ghana de tirer profit du commerce qu'il faisait avec les nord-africains. Pourtant, l'idée que l'empire de Ghana ait pu fonctionner sans politiques économiques est inconcevable. En vue donc d'apporter notre contribution à la connaissance de l'histoire économique de l'empire du Ghana, nous décidons d'analyser le thème suivant : « Contribution à l'étude des politiques économiques de l'empire du Ghana (VIII^e-XI^e siècle) ».

Notre espace d'étude est l'empire du Ghana. Situé à cheval sur la partie sahélienne et saharienne de l'Afrique occidentale, dans l'inter fleuve Sénégal et Niger, le Ghana couvrait à son apogée du X^e au XI^e siècle, l'Ouest du Sénégal actuel, le Sud-est de la Mauritanie et le Sud-Ouest du Mali actuel. Il est limité au Nord par le Sahara, au Sud par le Haut-Niger, à l'Ouest par le fleuve Sénégal et à l'Est par la boucle du Niger (A. S. Okouman, 2019 : 10). L'étude couvre les périodes allant du VIII^e au XI^e siècle. Le VIII^e siècle est la période au cours de laquelle nous avons connaissance de l'empire de Ghana connu comme *pays de l'or*. C'est aussi à partir du VIII^e siècle qu'est porté à notre attention le déroulement de relation commerciale entre le Maghreb et le Soudan occidental le Ghana (Al-Fazari, dans J. Cuoq, 1975 : 42 ; Ibn al Saghir dans J. Cuoq, 1975 : 55-56). Quant au XI^e siècle, il marque l'apogée de l'empire de Ghana. En effet, c'est au XI^e siècle que l'empire de Ghana a connu sa prospérité grâce au commerce transsaharien. Mais c'est aussi la période de son déclin suite à l'agression almoravide en 1076 (M. Delafosse, 1912 : 55).

Carte n°1 : Carte de l'empire du Ghana du X^e au XI^e siècle



- | | |
|---------------------|------------------------------------------------|
| ● Capitale du Ghana | ➔ Principale direction du trafic de l'or |
| ○ Ville Soudanaise | — Cours d'eau |
| ● Ville berbère | ⋯ Limite sud du désert |
| ● Ville Maghrébine | - - - Limite approximative du Royaume du Ghana |

Source : J. Ki-Zerbo, 1978, p. 109

Réalisateur : S. A. Okouman

Nous voulons, à travers cette étude analyser les politiques économiques de l'empire de Ghana à partir des questions suivantes : Comment cet empire est-il devenu une puissance économique entre le VIII^e et le XI^e siècle ? Autrement dit, quelle politique économique l'État de Ghana a-t-il mis en place entre le VIII^e et le XI^e siècle pour son développement ? Pour répondre à ces interrogations, nous avons exploité les sources écrites arabo-berbères (J. Cuq, 1975) et les ressources de la tradition orale (D. T. Niane, 1960 ; Y. T. Cisse et W. Kamissoko, 1988 ; Y. T. Cisse et W. Kamissoko, 1990). L'hypothèse qui découle de cette étude est que le développement économique de l'empire de Ghana a été favorisé par son ouverture sur les pays extérieurs, la sécurité des marchands étrangers et de leurs biens, la promotion de la

justice des souverains de Ghana ainsi que la régulation des productions minière, et une politique douanière et fiscale attrayante. Le plan de cette étude s'articule autour de trois parties : la première partie évoque l'ouverture du Ghana sur l'extérieur, la deuxième partie analyse la sécurité et la justice et enfin, la troisième partie montre la politique fiscale et de la régulation des productions minières.

1. L'ouverture du Ghana sur l'extérieur

L'une des stratégies mise en place par le Ghana pour amorcer son essor économique est son ouverture sur le monde extérieur. Cette ouverture se caractérise par l'hospitalité de ses souverains et les liens diplomatiques qu'ils entretenaient avec les pays étrangers.

1.1. L'hospitalité des souverains de Ghana

Les souverains de Ghana ont manifesté un accueil chaleureux aux commerçants étrangers qui se rendaient dans leur État. À partir du VIII^e siècle, les commerçants arabo-berbères et égyptiens qui fréquentaient le Ghana avaient la liberté de circuler et d'exercer leurs activités commerciales et religieuses sans aucune forme de contrainte. Les manifestations de cet accueil nous sont connues au XI^e siècle. En effet, au XI^e siècle Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 99) nous informe que les autorités de Ghana ont réservé un quartier entier aux musulmans venus soit pour les activités commerciales ou soit pour les activités religieuses. Dans ce quartier, il y avait douze mosquées dans lesquelles les fidèles musulmans pouvaient prier en toute liberté. L'une de ces mosquées servait pour la prière du vendredi. Les imams, les muezzins, les lecteurs de Coran étaient affectés à chacune de ces mosquées. Le souverain d'alors, Basi a même construit une mosquée dans la capitale où il réside pour les musulmans qui s'y rendaient pour des affaires selon Al-Bakri.

Cet accueil réservé aux africains du nord par les autorités du Ghana favorise le vivre ensemble entre la communauté blanche et la communauté noire. Rappelons qu'au XI^e siècle, le Ghana était un État animiste ; les souverains de ce pays étaient donc des animistes. Mais leurs croyances religieuses ne leur ont pas empêché de cohabiter avec les musulmans et de vivre en paix avec eux dans leur pays. Ce grand sens d'hospitalité va jusqu'au recrutement des musulmans dans l'administration de l'État de Ghana. En effet, le souverain Basi choisissait ses interprètes, son trésorier et la plupart de ses ministres parmi les musulmans. Recruter les musulmans dans l'administration de l'État de Ghana, dénote d'une entière confiance que les autorités du pays ont placée à ces fonctionnaires musulmans. Cela dénote aussi de la bonne cohabitation entre les musulmans et les peuples soninkés.

Mais l'accueil et la tolérance religieuse manifestés à l'égard des musulmans par les autorités de Ghana avait un intérêt économique. Ghana est un pays qui a d'énormes potentialités économiques. Son territoire regorge d'or comme l'affirme Al-Fazari (J. Cuoq, 1975 : 42). C'est pour le commerce de ce minerai et des esclaves que les arabo-berbères et les égyptiens se rendaient dans ce royaume à partir du VIII^e siècle. Alors, mettre en place une politique qui favoriserait leur entrée dans le pays pour le meilleur déroulement de leurs activités commerciales serait bénéfique pour le pays. Les autorités de Ghana y avaient pensé. Et cette politique avait atteint son but car à partir du X^e siècle, comme le signale Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975 : 71), les commerçants d'Irak, de Basra, de Kufa, de Baghdade et leurs enfants s'adonnaient à un commerce incessant par petits groupes, continuellement en mouvement ou en caravanes ininterrompues en direction de Ghana. Cette activité commerciale incessante des arabo-berbères dans le territoire de Ghana a fait la prospérité du pays. C'est à cette époque que l'empire de Ghana a atteint son apogée.

En effet, les autorités de Ghana tiraient d'importantes sources de revenu du commerce qui se déroulait dans leur État à travers les droits de douane. Selon Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101), au XI^e siècle le roi prélève un dinar d'or sur chaque âne chargé de sel qui entre dans le pays et deux dinars en cas d'exportation. Il percevait pour chaque charge de cuivre cinq mithqal et dix pour toute autre marchandise. Le gain important que les souverains tiraient des activités commerciales explique donc leur politique bienveillante à l'égard des commerçants nord-africains et du proche orient afin de les encourager à fréquenter leur État. Cette politique d'hospitalité s'est poursuivie jusqu'au XIII^e siècle, date du déclin de l'empire du Ghana. En effet, à cette période, Al-Sharishi (J. Cuoq, 1975 : 188) signale la présence des commerçants maghrébins au Ghana. Il note que les commerçants maghrébins se rendaient au Ghana pour le commerce. Il y avait un abondant trafic de marchandises. Ils y achetaient des esclaves et résidaient auprès du roi qui les accueillait fort honorablement. Cette information d'Al-Sharishi démontre que même dans sa phase de déclin, un commerce important se déroulait au Ghana. Mais cette politique bienveillante ne se limitait pas qu'aux commerçants. Elle s'étend aussi aux pays étrangers ou les pays d'origine des commerçants par des jeux diplomatiques.

1.2. Les relations diplomatiques entre Ghana et ses partenaires commerciaux

Les souverains de Ghana entretenaient des relations diplomatiques avec leurs homologues nord-africains. À la fin du XI^e siècle, nous avons connaissance à travers le Kitab al-Istibsar (J. Cuoq, 1975 : 177.), d'une lettre envoyée par un roi de Ghana au sultan almoravide Ibn Tashufin, fondateur de l'État de Marrakesh. Le contenu de cette lettre n'est

pas connu. Nous pensons qu'il s'agit sans doute d'une lettre au sujet de rapports commerciaux qui lient le souverain de Ghana à ce sultan car au début du XIII^e siècle, une lettre similaire avait été envoyée par Abu al Rabi, gouverneur de Sidjilmasa à un roi de Ghana dans laquelle il désapprouvait les mesures de restriction envers les commerçants de Sidjilmasa installés au Ghana que nous présente Al-Sarakhsi (J. Cuoq, 1975 : 178-179.) Au X^e siècle, le Maghreb, sous le gouvernement des Almoravides, entretenait une relation commerciale forte avec les États du Soudan occidental en particulier le Ghana à cause de sa richesse en or. Ce minerai a joué un rôle extrêmement important dans le système monétaire des États nord-africains.

En effet, le monde musulman en l'occurrence l'Espagne musulmane et le Maghreb étaient longtemps restés attachés à la monnaie d'argent jusqu'au X^e siècle lorsque les importations d'or en provenance du Soudan occidental se développèrent et, sous les Almoravides, le dinar était devenu une monnaie internationalement reconnue (I. Hrbek et J. Devisse, 2010 : 25.) Les ateliers de frappe de pièces de monnaies en or se multiplient sous les différentes dynasties musulmanes au Maghreb à partir du IX^e siècle. Les gouverneurs aghlabibes d'Ifriqiya frappe l'or au IX^e siècle, les Fatimides d'Ifriqiya au X^e siècle, les Omayyades d'Espagne au X^e siècle, les Fatimides d'Égypte après 970, etc. (J. Devisse, 2010 : 417.) C'est pour acquérir ce précieux minerai afin de donner plus de poids à leurs monnaies, que les souverains nord-africains vont établir des relations commerciales avec le Ghana. Mais qui parle de relations commerciales, parle de la diplomatie. Les rois de Ghana et ceux du Maghreb vont coopérer en utilisant la voie de la diplomatie pour entretenir et développer avec succès leurs relations commerciales. Car sans liens diplomatiques, toutes activités commerciales voueront à l'échec entre deux États. On comprend aisément pourquoi au début du XIII^e siècle, Abu al Rabi, le gouverneur de Sidjilmasa n'a pas usé de la force pour intervenir lorsque le roi de Ghana avait emprisonné les commerçants de Sidjilmasa dans son pays. Le souverain de Sidjilmasa avait choisi la voie diplomatique pour régler ce différend afin d'éviter de compromettre l'intérêt commercial entre ces deux États.

La diplomatie a joué donc un rôle capital dans les relations commerciales entre l'État de Ghana et le Maghreb. Son but était d'établir des relations de confiance entre les partenaires commerciaux afin d'entreprendre des activités commerciales avec sérénité. La diplomatie participe énormément au développement économique d'un État. Qui dit diplomatie, parle de relation économique. Ces deux notions sont extrêmement liées. En effet, un État qui désire se développer économiquement ne peut vivre en vase clos ou en autarcie. Il doit s'ouvrir aux autres États, entretenir des relations avec les autres pays. Les autorités de Ghana n'avaient

donc pas fait fi à cette règle. Elles ont ouvert leur pays à d'autres États, ce qui a facilité leurs relations commerciales avec ceux-ci entre le VIII^e et le XI^e siècle. Elles ont également misé sur la sécurité et la justice pour attirer les commerçants nord-africains dans leur État.

2. La sécurité et la justice : moteurs de développement économique du Ghana

La politique sécuritaire et judiciaire mise en place par les souverains de Ghana a contribué énormément au développement économique du pays.

2.1. La sécurité, gage de développement économique de l'État de Ghana

La sécurité est un facteur important dans le développement économique d'un État. En effet un État qui veut dynamiser son économie ou veut attirer des partenaires économiques doit mettre l'accent sur la sécurité car l'instabilité constitue une entrave au développement économique d'un pays. Au Ghana la sécurité était de mise tant sur les routes qu'à l'intérieur du pays. La prospérité et la sécurité du Ghana ont frappé les voyageurs arabes, dont la plupart avaient pourtant visité les grandes cités du Maghreb et même d'Espagne, avait déclaré J. Ki-Zerbo (1978 : 109.) Les souverains de ce pays garantissaient la sécurité des commerçants et de leurs biens ainsi que toute autre personne rentrant dans leur État. Sur les voies commerciales, l'État de Ghana assurait la sécurité des caravanes de marchands.

En effet, le Yùda Dioula, ministre chargé des affaires commerciales, nommait à la tête de chaque caravane, un homme de confiance, expérimenté qui connaissait parfaitement les trajets et les éventuels dangers qui en résultaient puis il détachait une garnison de soldats pour assurer la protection de chaque convoi durant tout le voyage (S. Fofana, 1977 : 23.) car l'axe Sidjilmasa-Ghana était parsemé de brigands coupeurs de route. Dans un texte, Al-Sarakhsi (J. Cuoq, 1975 : 179.) note que Abu Rabi, le gouverneur de Sidjilmasa a mené une opération de ratissage sur la route menant de Sidjilmasa à Ghana dans laquelle il a capturé les brigands et les a décapité. Les souverains de Ghana et leurs homologues nord-africains unissaient donc leurs forces pour combattre l'insécurité sur les voies commerciales. Selon Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 102.) le Ghana peut lever en temps de guerre 200.000 hommes dont 40.000 archers. Ces chiffres nous semblent un peu exagérer mais donne quand même une idée de l'importance des effectifs militaires dont le pays peut mobiliser pour sa sécurité. Le Ghana disposait donc d'un dispositif militaire important pour garantir la sécurité de ses populations et les commerçants étrangers qui y rentraient.

Les marchands nord-africains et même les commerçants noirs qui fréquentaient Ghana, exerçaient donc leurs activités commerciales en toute sécurité. Les autorités de Ghana garantissaient la sécurité de leur personne ainsi que de leurs biens. Un texte d'Al-Tadili (J. Cuoq, 1975 : 180.) nous informe qu'au décès du beau-père d'Al-Adjmi, marchand de son état, ses biens ne furent pas volés mais étaient sécurisés et transportés à Sidjilmasa aux ayants droit. Ce climat de sécurité ne peut qu'encourager les commerçants nord-africains à se rendre au Ghana pour pratiquer le commerce. Si la sécurité dans le pays incite les marchands à s'y rendre, la justice l'est encore plus.

2.2. La promotion de la justice, facteur de la politique économique au Ghana

Il est curieux de se demander en quoi la justice constitue-t-elle un facteur de développement économique au Ghana ? Pour répondre à cette question, il faut nous référer au texte d'Al-Sarakhsi (J. Cuoq, 1975 : 179.) pour s'en convaincre de l'impact de l'injustice dans les relations diplomatiques entre deux États et par ricochet ses inconvénients dans les intérêts économiques de ces États. En effet, selon ce texte, au début du XIII^e siècle, un souverain de Ghana dont le nom est inconnu, avait emprisonné des commerçants de Sidjilmasa, comme déjà mentionné, pour des motifs qui nous aient inconnus. Le souverain de Sidjilmasa, Abou al-Rabi, a crié à l'injustice. Cet événement a failli compromettre les relations diplomatiques et les intérêts économiques entre l'État de Ghana et l'État de Sidjilmasa. La justice renforce les relations diplomatiques et amicales entre deux États. En effet, si les ressortissants d'un tiers pays sont bien traités dans un pays d'accueil, les liens entre le pays d'accueil et celui dont les ressortissants sont bien traités se renforcent. Pour l'avoir bien compris, le souverain Basi manifestait une grande justice et d'amitié envers les commerçants musulmans qui fréquentaient son pays au XI^e siècle au point d'être surnommé l'ami des musulmans comme le dit Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 99-100.) Le souverain rendait la justice dans une salle d'audience superbement décorée.

Son successeur Tankaminin a emboîté ses pas dans sa bonne gouvernance. Tankaminin a commencé à régner en 1062, période de l'apogée de l'empire de Ghana. La bonne gouvernance de ces deux souverains avait beaucoup attiré les marchands nord-africains dans leur État. Les souverains de Ghana ont donc un grand sens de la justice, qualité qui leur permet de bien administrer leur royaume. La justice a engendré un climat de paix au Ghana. Cela a exercé une influence considérable sur les pays du Maghreb et a attiré la richesse au Ghana car les marchands qui se rendaient dans l'empire soninké participaient à l'essor économique de l'empire par leurs activités commerciales en payant des taxes et impôts. Sur ce

point, les souverains de Ghana ont mis en place une politique fiscale savante pour permettre aux commerçants nord-africains d'exercer leurs activités commerciales dans leur État.

3. La politique de la régularisation des productions minières et fiscale au Ghana

Les autorités de Ghana ont mis en place une politique économique efficace pour contrôler la circulation de l'or et lever les taxes sur les marchandises exportées et importées dans leur pays.

3.1. Le contrôle de la circulation de l'or

L'or étant l'une des principales marchandises recherchées par les commerçants nord-africains au Soudan occidental, les souverains de Ghana vont adopter une politique ingénieuse pour contrôler sa circulation sur le marché afin d'éviter que ce minerai inonde le marché car si l'or devient trop sur le marché, sa valeur va chuter et par conséquent l'économie du pays va prendre un coup d'autant plus qu'elle repose en partie sur la production de l'or. L'État de Ghana va donc limiter les productions commercialisées afin de maintenir les prix (J. Giri, 1994 : 91.) Pour se faire, le roi se réserve les pépites d'or et laisse la poudre d'or aux mineurs comme nous le fait savoir Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101.) À en croire l'information d'Al-Bakri, les souverains de Ghana ne commercialisaient pas l'or mais assuraient le contrôle de la commercialisation. Leur rôle se résume à collecter les pépites d'or, qui sans doute est une sorte de redevance payée par les orpailleurs comme cela est de coutume au Soudan occidental. S'agit-il de tributs payés par les orpailleurs ou une organisation du commerce de l'or ? On ne peut le savoir avec certitude. Al-Bakri n'a pas suffisamment donné de renseignements sur cette collecte de pépites d'or par le pouvoir de Ghana. Selon J. Giri (1994 : 91) le roi de Ghana n'a pas les moyens de placer un inspecteur derrière chaque orpailleur pour s'approprier les pépites d'or. Il laisse plutôt les orpailleurs exploiter à leur guise, et assure le contrôle de la commercialisation en récupérant les pépites.

Alors, si c'est pour l'organisation du commerce de l'or que le souverain récupérait les pépites d'or, c'est que c'est la poudre d'or aux mains des orpailleurs qui était commercialisée. Les pépites d'or étaient stockées dans le trésor royal. Cet or stocké constitue une réserve pour l'État si jamais l'empire venait en manqué ou si une catastrophe naturelle comme la sécheresse venait frapper l'empire, cette réserve d'or permettra à l'empire d'y faire face. C'est le cas par exemple de la grande sécheresse qui a frappé le royaume pendant sept ans que nous rencontrons dans la tradition orale. Pendant ces sept longues années, les mines d'or s'asséchaient. Alors, si le royaume a pu survivre pendant ces sept années de disette, c'est peut-être grâce aux

réserves d'or constituées par les souverains. Les pépites d'or récupérées par les souverains font d'eux les souverains les plus riches de la terre et le Ghana un État économiquement puissant. À ce titre, Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975 : 74.) écrit que Ghana est le plus riche de tous les rois de la terre, car il détient de grands biens et des réserves d'or qu'il a pu extraire depuis les temps anciens pour le profit des rois précédents et de lui-même. La politique de la collecte des pépites d'or et la mise en circulation ou commercialisation de la poudre d'or est une sage politique de la part des souverains de Ghana. Cela leur a donc permis de garder la valeur de l'or qui a entraîné la ruée des marchands nord-africains dans leur État. Une politique qui semble avoir été oubliée par d'autres souverains soudanais comme Mansa Moussa qui a fait chuter le prix de l'or en inondant le marché égyptien de ce métal lors de son passage en Égypte comme le fait remarquer Al-Omari (J. Cuoq, 1975 : 278.)

Les régions productrices d'or que le Ghana contrôle sont le Galam et le Bambouk. Ces régions étaient en effet les provinces de l'empire du Ghana. Au XI^e siècle, Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101.) signale une région aurifère qu'il nomme Ghiyaru, qui est, à dix-huit jours de marche de la capitale de Ghana, à travers une région peuplée de nombreuses tribus des soudans, avec des maisons tout le long de la route. R. Mauny (R. Mauny, 1961 : 302.) identifie cette région aurifère au Galam. Le nom Galam a été attribué à cette région pendant la colonisation (C. Girier, 1996 : 27.) Un siècle plus tard c'est-à-dire au XII^e siècle, Al-Idrissi (J. Cuoq, 1975 : 134-135.) signale une autre région aurifère qu'il baptise Wankara, qui est distant de Ghana de 8 jours de marche. Cette région aurifère qu'on pourrait identifier au Bambouk est comprise entre la Falémé et le Haut-Niger. Elle est au Sud-Est de Ghana, à l'Est des Lamlam, qui eux-mêmes étaient à l'Est des Makzara (Takrur) (J. Cuoq, 1975 : 135.) La situation géographique du pays Wankara correspond à Bambouk situé au Sud du Ghana (J. Ki-Zerbo, 1978 : 112.) Le Bambouk et le Galam correspondant respectivement le Wankara et le Ghiyaru sont comprises selon M. Delafosse (M. Delafosse, 1912 : 45.) entre le Sénégal au Nord, la Falémé à l'Ouest, le Bakhoy à l'Est, le Niger et le Tinkisso au Sud.

Pour l'archéologue américain Susan McIntosh qui a fouillé les vestiges de l'ancienne Djenné et y a trouvé les restes de la cité commerçante contemporaine du Ghana, le Wangara aurait été, non pas une province aurifère, mais un centre commercial vers lequel les commerçants dioulas donc les Wangaras comme on les appelle à l'époque, auraient drainé l'or des provinces aurifères plus méridionales comme les pays Lobi et Gourounsi ainsi que l'ensemble Côte de l'or-Côte d'Ivoire. De ce centre commercial, l'or aurait été redistribué dans tout le Sahel et dans les pays arabes. Jean Léon l'Africain également ne fait pas de

Wankara un pays producteur d'or mais un lieu où converge l'or apporté par les marchands qui viennent du Sud (J. Giri, 1994 : 88-89.) Nous pensons au regard des sources arabes que le Wankara est une région aurifère et que les populations qui occupent cette région se sont spécialisés dans le commerce de l'or. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que, lors de l'arrivée des Portugais sur les côtes ouest africaines dans la deuxième moitié du XV^e siècle, ils ont remarqué l'activité commerciale des Wankara, qu'ils appellent Ungaros, qui faisaient le commerce de l'or entre leur pays et le Djenné. V. Fernandes (1938 : 85.) note qu'on ne laisse approcher des mines que ceux de cette race, à l'exclusion des autres, parce qu'on les tient pour très dignes de confiance. Personne d'autre, qu'il soit blanc ou noir, ne peut y parvenir. L'activité économique de ces peuples étant basée sur l'extraction et le commerce de l'or, ils sont donc les seuls autorisés à avoir accès aux mines d'or de leur région.

Une autre mine d'or du Soudan occidental est connue sous le nom de Bouré. Selon S.M. Cissoko (1966 : 33.) la mine de Bouré est également située au sud de Ghana plus précisément sur le Haut Niger en bordure du Fouta Djalon. Elle est comprise entre les fleuves Niger et Sénégal en embrassant les placers de Fataya, Doubaya, Kobadala, Soukoulou et Kobalan. Plus au Sud, les placers de Koribori et Tiekorofa. Mais le Ghana ne semble pas contrôler cette région. En effet, l'exploitation de la mine de Bouré est postérieure aux règnes des souverains de Ghana. Le griot Wa Kamissoko (Y. T. Cissé et W. Kamissoko, 1988 : 48-49.) situe l'exploitation de la mine de Bouré au début du XIII^e siècle sous le règne de Soundjata. Á cette époque, le Ghana était en déclin et incorporé dans l'empire naissant du Mali en tant que province. Cette mine est découverte par les généraux de Soundjata selon W. Kamissoko. Sur la base des informations du griot W. Kamissoko, nous ne pensons pas que les souverains de Ghana ont exploité ou contrôlé la mine d'or de Bouré comme le font croire certains auteurs (S. M. Cissoko, 1966 : 13 ; J. Ki-Zerbo, 1978 : 112 ; F. Simonie, 2010 : 39.) Les souverains de Ghana ont donc adopté une politique savante pour régulariser la circulation de l'or afin de toujours maintenir intact la valeur de ce précieux minerai. Leur politique de protectionnisme économique visant la maîtrise de la commercialisation de produits stratégiques tels que l'or a donc permis de stabiliser le prix de ce minerai sur le marché et accroître sa valeur. Mais en même temps, ils ont mis en place une politique douanière et fiscale efficace pour inciter les commerçants nord-africains à fréquenter leur État.

3.2. Une politique douanière et fiscale attrayante

Les autorités de Ghana ont mis en place une politique douanière souple pour amener les commerçants nord-africains à fréquenter leur État. En effet, les taxes sur les marchandises

importées au Ghana sont moins contraignantes. Selon Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101.) le roi de Ghana prélève un dinar d'or (la monnaie nord-africaine ou des dynastie musulmanes) sur chaque âne chargé de sel qui entre dans le pays et deux en cas d'exportation. Cette mesure douanière moins contraignante ne peut qu'inciter les marchands musulmans ou nord-africains à importer le sel au Ghana. Le faible taux de taxation sur le sel importé nous amène à émettre deux hypothèses. La première hypothèse serait que le roi de Ghana décide de moins taxer le sel importé dans son pays pour favoriser davantage l'arrivée de ce précieux condiment sur son territoire car ce produit et l'or constituent le socle même des échanges entre Ghana et les pays arabo-berbères. De plus, le sel est très utile et constitue une denrée indispensable au Soudan occidental.

Comme l'explique Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975 : 74.), les rois du Soudan ont un besoin indispensable de ce produit. La deuxième hypothèse serait que le roi de Ghana prend cette mesure pour amener ses partenaires commerciaux à s'intéresser au marché de Ghana. En effet, en rendant les taxes douanières moins contraignantes sur les produits importés, il encourage et incite même les commerçants étrangers à se tourner vers le marché de Ghana. Il est en fait conscient qu'une barrière douanière trop contraignante éloignerait ses partenaires commerciaux. De ces deux hypothèses, la deuxième nous paraît la plus plausible car l'hypothèse selon laquelle le roi de Ghana favoriserait l'importation du sel pour compenser un manque, nous laisse un peu sceptique. Le Soudan occidental à vrai dire n'a jamais manqué de sel comme certains auteurs le pensent (D. L. Wiedner, 1962 : 33 ; R. Mauny, 1961 : 325.) La quantité est peut être insuffisante pour couvrir le besoin des consommateurs mais l'idée selon laquelle le Soudan occidental manque cruellement de sel et est sous la dépendance totale des pays du Nord qui lui en fournissent est problématique.

Awlil, selon Ibn Hawkal, Al-Bakri et Al-Idrisi (J. Devisse, 2010 : 410-411.), n'a cessé ni de produire ni d'exporter du sel ; pour le premier c'est la principale mine au Sud du Sahara ; le deuxième insiste sur la vie de la région productrice où l'on consomme des tortues de mer, dans un secteur de la côte qui fournit aussi de l'ambre gris ; le troisième montre que la mine joue encore un rôle régional important et que sa production, transportée par bateaux sur le Nil, gagne l'ensemble du pays des Noirs. Ces informations montrent que les commerçants venus du Nord, d'abord clients d'Awlil, et obligés, à partir de cette mine, de passer par Awdaghost, remarquablement située sur un bon point d'eau entre la côte et la vallée du Niger, ont progressivement découvert le moyen de raccourcir un tel itinéraire par l'exploitation de réserves de sel placées sur le trajet nord-sud en plein Sahara. Sur l'appui des informations

fournies par les auteurs arabes, nous pensons que Awlil a fourni du sel aux pays du Soudan occidental jusqu'au XIIe siècle avant l'exploitation active de la mine de sel saharienne de Teghazza au début du XIIIe siècle, et même que le Ghana était un pays exportateur de sel. Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101.) affirme que le roi de Ghana lève une taxe de deux dinars sur chaque âne chargé de sel destiné à l'exportation.

Ce sel exporté est-il destiné aux pays maghrébins ou aux pays soudanais ? On ne peut répondre avec certitude. Les sources ne clarifient pas cette question. Nous pensons que le sel exporté de Ghana est destiné aux pays soudanais. Nous nous basons, pour avancer cette hypothèse, sur l'affirmation d'Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975 : 74.) selon laquelle tous les autres rois du Soudan font des présents au roi de Ghana pour avoir du sel car ils ont un besoin indispensable du sel qui est exporté des régions de l'islam chez eux. Nous comprenons pourquoi les taxes sur le sel destiné à l'exportation sont plus élevées que le sel importé. Le pouvoir de Ghana, comme nous l'avons déjà dit, a adopté cette politique douanière pour favoriser l'entrée du sel dans le pays. Pour tirer profit du commerce de sel qui se déroulait dans leur État, les autorités de Ghana vont un peu majorer les taxes sur le sel exporté dans les autres régions soudanaises d'un dinar car le Ghana est le centre de redistribution de ce condiment indispensable aux yeux des Soudanais. Il faut bien que le pouvoir ghanéen en tire des profits sur la commercialisation de ce minéral si précieux qui se déroulait dans son territoire. Aussi, parce que le sel coûte cher dans les pays soudanais. Ibn Hawkal (J. Cuoq, 1975 : 75.) affirme qu'il arrive que la charge de sel s'élève à l'intérieur du Bilad al-Sudan ou sur ses confins à une somme de 200 à 300 dinars. Le coût élevé de la charge de sel au Soudan occidental, explique en partie la majoration de taxe sur le sel exporté de Ghana.

Cependant, les taxes sur les autres produits exportés et importés sont plus élevées. Al-Bakri (J. Cuoq, 1975 : 101.) affirme que le roi de Ghana perçoit pour chaque charge de cuivre cinq mithkal¹ et dix pour toute autre marchandise. Là aussi une interrogation mérite d'être posée. Pourquoi les taxes sur le cuivre et les autres produits sont si élevés par rapport au sel au Ghana ? Faute d'explication des sources pour répondre à cette question, nous nous résumons à des hypothèses. Peut-être que les produits de première nécessité comme le sel sont moins taxés pour faciliter leur écoulement sur le marché ghanéen comme déjà dit, et les autres lourdement taxés sans doute sont-ils moins importants que le sel ou bien sont-ils vendus plus

¹ Le mot mithkal ou mitsqal s'emploie souvent pour désigner une monnaie d'or valant aujourd'hui environ 1600 francs. Mais il désigne aussi le poids de la huitième partie de l'once, et alors il équivaut à 0,0469kg. 1 mithkal égal à 4,722g. En claire, le mithkal sert à la fois de monnaie et d'unité de mesure.

cher sur le marché ghanéen ou encore c'est la décision prise par l'État de hausser les taxes sur ces produits afin de garnir le trésor royal.

Nous pensons que le cuivre, loin de constituer un produit de première nécessité au Ghana, est quand même un produit d'une importance capitale pour les Soudanais. Son commerce a dû être important dans les pays soudanais. En effet, les auteurs arabes ne signalent aucune mine de cuivre au Soudan occidental avant le XIV^e siècle. Le cuivre importé au Ghana provient des mines du Sahara comme à Takadda où Ibn Battouta (J. Cuoq, 1975 : 318.) signale au XIV^e siècle qu'il servait de produits marchands et à la fois comme monnaies d'échange. Ne possédant pas de cuivre sur leur terre, ce minerai a peut-être dû constituer une valeur inestimable aux yeux des Soudanais. Nous comprenons pourquoi les peuples des côtes ouest africaines préféraient du cuivre à l'or car selon André Alvarez D'Almada (A.A. D'Almada, 1842 : 30.) les Noirs de cette contrée de l'Afrique utilisaient le cuivre comme ornements. Les bracelets de cuivre étaient si recherchés par eux qu'ils le préféraient à l'or car ce dernier métal est très abondant dans leur pays. La rareté du cuivre au Soudan occidental avant le XIV^e siècle en a fait un métal précieux aux yeux des Soudanais. Son commerce a dû être important au Ghana. C'est peut-être ce qui explique la hausse des taxes sur ce métal à l'importation.

Les autres produits importés et exportés sont taxés à hauteur de dix mithkal. Les produits importés au Soudan occidental, hormis le sel, se composaient comme l'affirme Yakout (J. Cuoq, 1975 : 182-183.) de perles de verre, des bracelets et des bagues en cuivre. Les marchands nord-africains en chargeaient de nombreux chameaux assez forts pour porter un tel poids. Quant aux produits soudanais exportés vers le Maghreb, en dehors de la poudre d'or, étaient composés d'après Al-Zuhri (J. Cuoq, 1975 : 115.) d'esclaves, d'ivoire, de peaux de chèvres, des boucliers, etc. Les raisons des taxes supplémentaires levées sur ces produits destinés à l'importation et à l'exportation nous sont inconnues. Ces produits se vendent peut être chers d'où la hausse des impôts pour permettre à l'État de faire entrer de l'argent dans sa caisse. Nous savons que les produits artisanaux de fabrication maghrébine tels que les céramiques, les bracelets en cuivre, les draps, etc. et les chevaux importés au Soudan occidental sont beaucoup estimés par la classe dirigeante. En effet, ces produits de luxe sont destinés aux nobles (les rois et leur entourage) car seuls en avaient les moyens de les posséder (R. Mauny, 1961 : 368-369.)

Les dix mithkal d'or levés sur chaque charge de produits importés et exportés constituent une somme importante dans le trésor royal, surtout les taxes levées sur les

exportations d'esclaves. Selon S. Sangaré (2013 : 159.) ce sont des milliers de mithkals que les esclaves ont fait rentrer dans le trésor royal. On comprend pourquoi les gens de Ghana comme l'affirme Al-Zuhri (J. Cuoq, 1975 :120.) mènent des campagnes dans le pays des Barbara, des Amima et s'emparent des habitants pour les vendre comme esclaves. Le commerce d'esclave s'est beaucoup développé au Ghana entre le X^e et le XI^e siècle. Le Ghana était en effet un État esclavagiste et un grand marché d'esclaves. Selon le griot W. Kamissoko (Y.T. Cissé et W. Kamissoko, 1988 : 193.) tout malinké qui réussit à s'emparer de son frère rival, se dépêchait d'aller le vendre au Ghana soit aux mains des marchands d'esclaves soninkés ou soit aux mains des marchands d'esclaves arabo-berbères installés au Ghana.

Pourtant au sujet du commerce d'esclaves au Ghana, Claude Cahen faisait remarquer dès 1964, que le commerce des esclaves n'apparaît pas, en général, comme source de grands bénéfices. Cependant, l'importation était indispensable au Maghreb car l'essor économique général exigeait et permettait l'emploi d'une croissante main-d'œuvre que l'esclavage était le moyen le plus facile de se procurer (J. Devisse, 2010 : 412.) Nier les sources de revenus importantes que l'État de Ghana tirait de la commercialisation des esclaves, c'est nier le rôle capital des esclaves comme deuxième produit soudanais du commerce transsaharien. En effet, nous pensons, au regard des sources arabes et à la tradition orale, que le commerce des esclaves s'est développé au Ghana entre le X^e et le XI^e siècle et que ce commerce a constitué une source de revenue importante pour l'État de Ghana en raison de dix mithkal de taxe levée sur chaque chargement d'esclaves destiné à l'exportation. Grâce à la politique douanière et fiscale attrayante, les autorités de Ghana ont tiré profits du commerce de l'or, des esclaves, du sel, du cuivre et le commerce de tout autre produit qui se faisait dans leur territoire.

Conclusion

Nous étudions dans cet article, les politiques économique de l'empire du Ghana entre le VIII^e et le XI^e siècle. L'étude montre que les autorités du Ghana ont mis en place des politiques économiques ingénieuses qui ont permis le développement économique de leur État. Ces politiques économiques sont l'ouverture du Ghana sur les pays extérieurs, la promotion de la justice et de la sécurité, la mise en place d'une politique pour le contrôle de la circulation de l'or, et la mise en place d'une politique douanière et fiscale non contraignante.

L'ouverture de Ghana sur les pays extérieurs s'est manifestée par la politique d'hospitalité et diplomatique mise en place par les souverains de ce pays. Les souverains de Ghana ont réservé un accueil bienveillant à tous les marchands nord-africains et même aux

hommes religieux qui fréquentaient leur État. Ils construisaient des quartiers entiers pour les ressortissants nord-africains, construisaient aussi des mosquées pour eux pour qu'ils puissent pratiquer librement leur religion au Ghana. Ils recrutaient des musulmans dans les organes administratifs et politiques de l'État de Ghana. Cette grande hospitalité et tolérance religieuse a attiré les commerçants arabo-berbères dans l'État de Ghana. Ils s'y rendent massivement pour exercer leurs activités commerciales en pratiquant en même temps leur religion, l'islam. Ils circulent librement en toute sécurité dans l'empire soninké où règne la justice. Les autorités du pays assuraient la protection de leur personne et de leurs biens. Pour développer l'économie de leur État, les souverains de Ghana entretenaient des relations diplomatiques avec l'État midrarite de Sidjilmassa. Ces relations diplomatiques avaient pour but de renforcer la coopération commerciale entre ces deux États car l'État de Sidjilmassa aussi bien que l'État de Ghana tirait des profits importants du commerce qui se déroulait entre ces deux pays. Pour bien organiser ce commerce afin d'en tirer des profits, ces deux États s'entretenaient sur des questions d'intérêt commun notamment sur la sécurité des voies commerciales et la sécurité des marchands ainsi que de leurs biens car il y a aussi des marchands de Ghana qui fréquentaient l'État de Sidjilmassa.

Les autorités de Ghana ont mis en place une politique savante pour le contrôle de la circulation de l'or. Ils régularisent en effet la circulation de l'or en stockant les pépites d'or et commercialisant la poudre d'or. Cette politique, selon le géographe arabe Al-Bakri, est d'empêcher l'afflux de l'or sur le marché afin de préserver sa valeur. Ce minerai constitue la motivation principale dans les relations commerciales entre le Ghana et les pays du Maghreb. S'il devient trop abondant sur le marché, il risque de perdre sa valeur et si l'or perd sa valeur, cela aura des conséquences sur l'économie de Ghana. En régularisant la circulation de l'or, les souverains de Ghana non seulement ont attiré les marchands nord-africains sur leurs marchés mais ont constitué une réserve importante d'or qui fait d'eux les souverains les plus riches de la planète. Ils ont par la suite adopté une politique douanière et fiscale attrayante pour inciter les commerçants nord-africains à s'intéresser à leurs marchés. Cette politique consiste à diminuer les taxes sur le sel importé dans leur pays. Ce minerai constitue avec l'or les deux produits fars du commerce transsaharien. Le sel est aux mains des nord-africains tandis que l'or est détenu par les Soudanais.

En diminuant les taxes sur le sel à l'importation, les souverains de Ghana favorisent l'entrée de cette denrée précieuse dans leur pays. Cette politique a fait de Ghana le centre de redistribution de ce minerai dans les autres États soudanais. Et en même temps les souverains

de Ghana levaient une taxe de deux mithkal d'or sur le sel exporté dans ces États. En adoptant cette politique douanière, les souverains de Ghana ont tiré de profits importants dans le commerce du sel. Aussi, ils levaient cinq mithkal d'or sur chaque charge de cuivre importé dans leur pays et dix mithkal sur tous les autres produits destinés à l'importation comme à l'exportation parmi lesquels figurent les esclaves. Les politiques économiques savantes instituées par les souverains de Ghana, a fait de leur pays un État commerçant et économiquement prospère.

Bibliographie

BA Idrissa, 2015, « Commerce et commerçants dans la vallée du fleuve Sénégal à la lumière de la géographie d'Al-Bakri », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Ethos*, n°44-45, Dakar, p. 127-136.

CHRISTIAN Girier, 1996, « Parlons Soninké », *Collection Parlons*, Paris, L'Harmattan, p. 3082-3085.

CISSE Amara Daniel, 1988, *Histoire économique de l'Afrique noire*, T.3, Paris, L'Harmattan.

CISSE Youssouf Tata et KAMISSOKO Wa, 1988, *La grande geste du Mali*, T. 1 : des origines à la fondation de l'empire, Paris, Karthala et ARSAN.

CISSE Youssouf Tata et KAMISSOKO Wa, 1990, *La grande geste du Mali*, T.2 : Soudjata, la gloire du Mali, Paris, Karthala et ARSAN.

CISSOKO Sekéné Mody, 2008, « L'économie », *Histoire de l'humanité, Volume IV : 600-1492*, Paris, Unesco, p. 1158-1167.

CISSOKO Sekéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale : Moyen âge et Temps modernes*, Paris, Présence africaine.

CUOQ Joseph, 1975, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle (Bilad-al-Sudan)*, Paris, C.N.R.S.

DONALD L. Wiedner, 1962, *L'Afrique Noire avant la colonisation*, Paris, Edition Abrégée, Nouveau Horizon.

DELAFOSSÉ Maurice, 1912, *Haut-Sénégal-Niger, Tome II : le pays, les peuples, les langues, l'Histoire, les Civilisations*, Paris, Emile Larose.

DEVISSE Jean, 2010, « Commerce et routes du trafic en Afrique occidentale », *Histoire générale de l'Afrique*, T.3, Paris, Unesco, p. 398-465.

FERNANDES Valentim, 1938, *Description de la côte occidentale d'Afrique (Sénégal, Cap de monte et archipels: 1506-1510)*, Trad. Th. Monod, Bissau, C.D.E.D.G.

GIRI Jacques, 1994, *Histoire économique du Sahel*, Paris, Karthala.

HRBEK Ivan et DEVISSE Jean, 2010, « Les Almoravides », *Histoire générale de l'Afrique*, T. 3 : l'Afrique du VIIe au XIe siècle, Paris, Unesco, p. 365-395.

KI-ZERBO Joseph, 1978, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.

MAUNY Reymond, 1961, *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen âge d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie*, Dakar, IFAN.

NIANE Djibril Tamsir, 1960, *Soundjata ou l'épopée mandingue*, Paris, Présence africaine.

OKOUMAN Somolo Alain, 2019, *Les stratégies commerciales de l'empire du Ghana*, Mémoire non publié, Université Alassane Ouattara de Bouaké.

SOUMAÏLA Fofana, 1977, « Bida ou l'épreuve du sacrifice », OHIO University press.

SANGARE Souleymane, 2013, « Notes sur la contribution des esclaves et de l'esclavage au développement des Etats en Afrique occidentale (VIII^e-XVI^e siècle) », *Le journal des sciences sociales*, n°10, p. 1-13.

SIMONIS Francis, 2010, *L'Afrique Soudanaise au moyen âge. Le temps des grands empires*, Marseille, Sceren.